

*L'an deux mille vingt trois, le quatre février à 09 heures 15, les membres du Conseil communautaire, convoqués le 27 janvier 2023 se sont réunis au siège de Cœur Côte Fleurie, 12 rue Robert Fossorier - Deauville, sous la présidence de Monsieur Philippe AUGIER Président.*

*Nombre de membres en exercice : 41*

*Nombre de membres présents : 25*

*Nombre de votants : 38*

### PRÉSENTS :

Philippe AUGIER Président, Michel MARESCOT 1er Vice-Président, Sylvie DE GAETANO 3ème Vice-Présidente, François PEDRONO 4ème Vice-Président, Yves LEMONNIER 8ème Vice-Président, Philippe LANGLOIS 9ème Vice-Président, Régine CURZYDLO 10ème Vice-Présidente, Françoise LEFRANC 11ème Vice-Présidente, Rebecca BABILOTTE, Claude BENOIST, Véronique BOURNE, Patrice BRIERE, Florence GALERANT, Emmanuel LAUSSINOTTE, Miriam GUERARD, David MULLER, Marie-France NUDD-MITCHELL, Delphine PANDO, Didier QUENOUILLE, David REVERT, Patrice ROBERT, Michel THOMASSON, Hervé VAN COLEN, Dominique VAUTIER, Brigitte YVES DIT PETIT-FRERE

### ABSENTS :

Colette NOUVEL-ROUSSELOT 2ème Vice-Présidente, Chhun-Na LENGART, Didier PAPELOUX

### ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR :

Thierry GRANTURCO, pouvoir à François PEDRONO 4ème Vice-Président, Michel CHEVALLIER, pouvoir à Hervé VAN COLEN , Jacques MARIE, pouvoir à Claude BENOIST , Guillaume CAPARD, pouvoir à Véronique BOURNE , Christèle CERISIER-PHILIPPE, pouvoir à Philippe AUGIER Président, Jean-Guillaume d'ORNANO, pouvoir à Michel MARESCOT 1er Vice-Président, Stéphanie FRESNAIS, pouvoir à Michel THOMASSON , Emmanuelle HONOREZ-BRULE, pouvoir à Yves LEMONNIER 8ème Vice-Président, François HORENT, pouvoir à Marie-France NUDD-MITCHELL , Fabienne LOUIS, pouvoir à David MULLER , Patricia NOGUET, pouvoir à Patrice ROBERT , Caroline RACLOT-MARAIS, pouvoir à Rebecca BABILOTTE , Ihsane ROUX, pouvoir à Philippe LANGLOIS 9ème Vice-Président

Monsieur David REVERT est nommé secrétaire de séance

### **DELIBERATION N°D015\_040223**

**COLLECTE SELECTIVE DES EMBALLAGES ET DES PAPIERS  
AVENANTS AU CONTRAT « CAP » BAREME F AVEC CITEO  
OPTION DE RACHAT DES MATERIAUX RECYCLABLES**

**Autorisation**

Il est rappelé que depuis le 1er janvier 2018 la Communauté de Communes est liée avec l'éco-organisme CITEO pour gérer la filière à Responsabilité Elargie des Producteurs « Emballages ménagers ». Cet accord prend la forme d'un Contrat pour l'Action et la Performance « CAP » qui a pour objet de définir les relations entre CITEO et la Collectivité. Il fixe notamment les modalités du soutien technique et financier (barème F) apporté par CITEO à la Collectivité dans le cadre de la gestion du service public de gestion des déchets ménagers.

Le présent contrat type est un contrat multi-matériaux qui porte sur les cinq matériaux d'emballages ménagers suivants : acier, aluminium, papiers cartons, plastiques et verre. Il a pris fin le 31 décembre 2022, alors même que CITEO n'a pas encore reçu le renouvellement de son agrément. Cet agrément devrait être publié dans le courant de l'année 2023.

Aussi, afin d'éviter tout vide juridique et d'assurer la continuité de la reprise des matériaux, CITEO propose la passation d'un avenant de prolongation, d'une durée d'un an, pour les contrats emballages et papiers graphiques.

Ensuite, une fois que l'Eco-Organisme aura reçu son agrément, un deuxième avenant de modification sera présenté. Ce dernier tiendra compte des révisions et évolutions des nouveaux cahiers des charges, avec un effet rétroactif au 01 Janvier 2023.

La passation de ces 2 avenants permettra d'assurer, jusqu'au nouveau contrat, la continuité de reprise des matériaux d'emballages ménagers suivants avec les repreneurs agréés :

- l'Aluminium par AFFIMET,
- l'Acier par ARCELOR MITTAL,
- les Papiers-Cartons Non-Complexés type 5.02 par REVIPAC,
- les Papiers-Cartons Complexés type 5.03 par REVIPAC,
- les Papiers-Graphiques type 1.11 par VEOLIA PROPLETE,
- les Plastiques par VALORPLAST,
- le Verre par OI Manufacturing.

Ainsi, chacun de ses repreneurs passera des avenants au contrat en cours avec Cœur Côte Fleurie si cela s'avère nécessaire.

Le bureau des Maires, réuni le 20 janvier 2023, a donné un avis favorable à la signature de ces avenants,

Il est donc proposé au Conseil de bien vouloir :

- autoriser la passation de ces deux avenants avec l'éco-organisme CITEO pour prolonger et modifier le contrat actuel ainsi que les contrats des repreneurs de matériaux ;
- habiliter son Président, ou le Vice-président le représentant, à signer tous avenants, contrats ou autres documents s'y rapportant.

**AUTORISE** la passation de ces deux avenants avec l'éco-organisme CITEO, pour prolonger et modifier le contrat actuel ainsi que les contrats des repreneurs de matériaux;

**HABILITE** son Président, ou le Vice-président le représentant, à signer lesdits avenants ainsi que tous avenants, contrats ou autres documents s'y rapportant.

**Le Président :**

**Certifie**, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché au siège de la Collectivité

**Informe** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État

POUR EXTRAIT CONFORME



**Philippe AUGIER**  
Président

**David REVERT**  
Secrétaire de séance



**Communauté  
de Communes  
Cœur Côte Fleurie**

12 rue Robert Fossorier

14800 Deauville

02 31 88 54 49

info@coeurcote fleurie.org

[coeurcote fleurie.org](http://coeurcote fleurie.org)

    

Bénerville-sur-Mer | Blonville-sur-Mer | Deauville | Saint-Arnoult  
Saint-Gatien-des-Bois | Saint-Pierre-Azif | Touques | Tourgéville  
Trouville-sur-Mer | Vauville | Villers-sur-Mer | Villerville